

Montreuil, le 13 juin 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
•www.financespubliques.cgt.fr
•Courriels: cgt@dgfip.finances.gouv.fr
•dgfip@cgt.fr
•Tél: 01.55.82.80.80 •Fax: 01.48.70.71.63

ANALYSE ET COMPTE RENDU DE LA CAP

Mouvement général de mutations de catégorie C au 1^{er} septembre 2013

Filière Fiscale

Analyse et compte rendu de la CAP

La CAP de mutation C filière fiscale s'est tenue du 23 au 25 avril 2013.

Le mouvement définitif est paru le 28 mai 2013.

Propos liminaires

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques ont dénoncé la politique d'austérité menée par l'actuel gouvernement qui génère d'insupportables injustices sociales et conduit économiquement à la catastrophe.

Ils ont rappelé que les Services Publics subissent d'importantes coupes budgétaires et que les coups portés contre les salariés, les retraités et les chômeurs continuent à pleuvoir.

Concernant le mouvement de mutation, les élus de la CGT Finances Publiques considèrent qu'il est catastrophique au vu des suppressions d'emplois, de la situation de sous effectifs chroniques et du manque de recrutements.

En effet, à la DGFIP, ce sont encore 2150 emplois de catégorie C qui ont été supprimés en 2013 venant s'ajouter aux 25 000 postes supprimés ces 10 dernières années.

Alors que 115 directions sur 145 étaient déficitaires au projet y compris des directions difficiles d'accès depuis de trop nombreuses années, nous avons clairement indiqué que l'administration devait satisfaire un maximum de demandes et sortir d'une gestion comptable des effectifs.

A la sortie du projet de mouvement C filière fiscale, 737,6 postes étaient vacants dont 396,8 en province et 340,8 en lle de France.

Au vu de l'urgence de la situation à laquelle sont confrontés les collègues au quotidien, nous avons exigé l'appel de la totalité de la liste complémentaire des lauréats du concours C 2012, l'arrêt des suppression d'emplois et la création de postes à la hauteur des besoins des services.

Réponse de l'Administration

En réponse à nos propos, l'administration a reconnu les sous effectifs importants malgré l'appel de 430 lauréats du concours C. Elle a indiqué qu'elle faisait son possible pour qu'une partie de la liste complémentaire soit recrutée. Elle a indiqué que la décision finale ne lui appartenait pas car il s'agit d'un problème budgétaire qui dépend du ministère.

L'administration a reconnu « gérer » la pénurie d'emploi expliquant avoir bloqué un certain nombre de mutations sur des départements déficitaires au motif que les collègues partaient d'une direction encore plus déficitaire notamment des départements de la Région Ile de France.

Enfin, elle nous a précisé que nous étions dans un exercice contraint mais que la CAP jouerait son rôle.

Notre analyse

Pour la CGT, Si l'administration recrutait à hauteur des besoins des services, de nombreux agents, dont certains se trouvent en grande difficulté ne seraient pas « bloqués » sur leur résidence actuelle et auraient obtenu leur mutation.

Encore une fois, l'administration persiste à ne pas pourvoir les postes implantés alors que le budget devrait permettre de payer ces effectifs jusqu'au 31 décembre 2013. L'administration réalise des économies sur la masse salariale et fait le choix comme à son habitude d'anticiper les suppressions d'emplois à venir.

Pour les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques, l'administration prouve une fois de plus son mépris pour les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix.

La CGT Finances Publiques estime que l'Administration dispose d'une marge de manœuvre bien plus importante qu'elle ne veut le dire et aurait dû appeler la totalité de la liste complémentaire dès le mois de juin compte tenu de la situation catastrophique des effectifs.

La CAP

Tout au long de la CAP, nous sommes intervenus avec force et conviction sur chacun des dossiers qui nous étaient confiés en évoquant leur situation personnelle, mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème. Sur chaque direction, nous avons inlassablement insisté pour que l'administration aille au bout des possibilités et au delà.

Nous avons encore une fois rappelé à l'Administration que les agents vivent au quotidien les conséquences des politiques menées depuis des années : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir leurs missions dans un contexte de sous effectif permanent.

Enfin, nous avons exigé de l'administration, au vu de la situation déficitaire des effectifs, de donner satisfaction au plus grand nombre d'agents.

Les caractéristiques du mouvement :

- ▶ 109 directions déficitaires sur 145,
- > 31 directions fermées à toute mutation,
- ▶ 154 départs d'Ile de France vers la province,
- ▶ 401 mutations de province à province,
- ▶ 127 rapprochements externes en attente,
- ▶ 55 rapprochements externes satisfaits au titre de la priorité et 53 en liste normale seulement,
- les DOM sont fermés à toute mutation.
- 7 agents affectés EDRA « prioritaire ».

A la sortie du mouvement définitif, le nombre mutations prononcées suites aux interventions des des représentants personnels s'élève à 224, mais les problèmes demeurent notamment sur les départements difficiles à obtenir en mutation depuis de nombreuses années : l'Aube, le Calvados, le Nord, le Pas de Calais, la Seine Maritime, la Somme, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion...

L'ACTION DES ÉLUS DE LA CAP NATIONALE C DE LA CGT A PAYÉ!

Concernant l'accueil en détachement de 2 agents issus d'autres administrations sur les résidences de Meru et de Creil dans l'Oise alors que des agents des deux filières de la DGFIP étaient en attente de mutation sur le département, l'Administration sous la pression a décidé de muter les 10 agents de la filière fiscale en attente sur les résidences de Méru et Creil et de vider les tableaux de classement de la filière Gestion Publique sur ce département.

La Direction générale vient également d'annoncer l'appel de 500 agents C des listes complémentaires soit : 433 agents de la liste complémentaire du concours externe et les 67 agents de la liste complémentaire du concours interne.

Pour la CGT Finances Publiques ces décisions sont à mettre à l'actif de notre action permanente pour exiger le recrutement d'agents C au regard des besoins des services et de l'exécution des missions.